

<http://apden.org/Compte-rendu-de-l-audience-du-12.html>



Compte-rendu de l'audience du 12/11/2009 au cabinet du Ministre de l'éducation nationale



- Menu central
 - Actions
 - Intersyndicale
 -
- Publication date: lundi 30 novembre 2009

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

La FABDEN et l'intersyndicale avaient adressé, début octobre 2009, au ministre de l'Education Nationale un courrier commun pour l'alerter « **sur les difficultés grandissantes de fonctionnement des CDI des établissements scolaires secondaires et sur la situation des professeurs documentalistes responsables de ces centres.** »

Le jeudi 12 novembre 2009, ce n'est pas le conseiller annoncé, Michel Lugnier qui nous a reçu, mais **Patrick Allal**, conseiller social de Luc Chatel et **Christophe Kerrero**, conseiller technique à l'éducation prioritaire, politique de la ville, développement durable.

Pour l'intersyndicale, étaient présents :

FADBEN : Françoise Albertini, Martine Ernout.

Scenrac-CFTC : Claire Chesnet.

Snes-Fsu : Jean-Pierre Hennuyer, Vassilia Margaria.

Fédération Sud éducation : Annick Champeau.

Unsen-Cgt Educ'Action : Catherine Perret.

Sgen-Cfdt : Anne-Marie Martin.

Cnga-Cfe/Cgc : Paulette Jarrige.

Snalc- Csen : Claudine Pagliano, Béatrice Barennes.

Se-Unsa : Antoine Tresgots .

Cnt : Nicole Chosson.

Rappel : les représentants de FO n'avaient pas validé le courrier commun transmis au ministère.

Après un rapide tour de table, Françoise Albertini pour la FADBEN introduit l'objet de cette audience :

« Une audience souhaitée par l'ensemble de la profession depuis plus d'un an (une première lettre avait été envoyée à M.Darcos en septembre 2008). Une demande qui se concrétise aujourd'hui grâce à une volonté conjointe de l'association professionnelle des professeurs documentalistes et des organisations syndicales ici présentes, de conduire une action commune.

Un double objectif a motivé notre démarche auprès du ministre :

" Porter à votre connaissance la situation des professeurs documentalistes dans les CDI de collège et de lycée et expliquer en quels points elle est préoccupante, afin d'ouvrir le débat sur les points énoncés dans la lettre intersyndicale d'octobre 2009 que nous vous avons envoyée ;

" Demander des précisions sur la réforme du Lycée et évoquer la place des professeurs documentalistes dans les évolutions de l'enseignement secondaire. »

P. Allal, précise qu'il connaît la FADBEN et a tenu à être rassurant : il n'y a pas d'inquiétude à avoir dans le cadre de la réforme des lycées. Les professeurs documentalistes font partie des enseignants et il n'est pas question de les faire disparaître. Ils ont un rôle à jouer dans la réforme des lycées car le transdisciplinaire est au coeur des enjeux ainsi que le tutorat et l'accompagnement.

Françoise Albertini propose de faire le point sur le métier :

" Un métier exigeant auquel on accède par la voie d'un CAPES (depuis 20 ans) ;

" Un métier dont la spécificité est de former les élèves à la recherche ; d'information et à l'analyse critique des sources d'information, et de concevoir et gérer un système de ressources documentaires ;

" Un métier innovant dans ses pratiques pédagogiques et dans la gestion informatisée des ressources ;

" Un métier soucieux de mieux préparer les jeunes à l'enseignement supérieur et au monde de l'entreprise.

Pourtant de nombreux dysfonctionnements nous préoccupent rendant les conditions d'exercice de plus en plus difficiles.

Dans un tour de table, nous avons évoqué plusieurs points :

- La place des documentalistes dans les textes officiels et en particulier dans la perspective des actuelles évolutions de l'enseignement secondaire. Trop souvent, les textes n'évoquent que « le CDI » et pas « le professeur documentaliste ».

« Cela ne surprendra aucun d'entre vous que notre association insiste sur une image de la profession structurée autour de sa mission pédagogique » précise Martine Ernoult (FADBEN). Le projet éducatif porté par l'association favorise l'accès à la culture informationnelle, concerne l'accès à l'information, et à la connaissance par le développement d'un esprit réflexif et critique permettant à l'élève de construire son autonomie et d'agir en citoyens dans la société, d'être acteur de sa propre existence.

La concrétisation de ce projet pour une profession ne peut se réaliser sans une inscription claire du rôle pédagogique des professeurs documentalistes dans les textes officiels

Engagement de P.Allal : veiller à la terminologie employée, dans les textes, pour la réforme du lycée.

Les professeurs documentalistes font partie des personnels enseignants. Il s'est toutefois engagé à ce que les professeurs documentalistes soient explicitement cités dans les textes qui sont en cours de rédaction sur la réforme du lycée.

C. Kerrero était attentif et surpris : les IPR EVS, qu'il avait reçus, ne s'étaient jamais fait l'écho de cela.

- Les syndicats interviennent à tour de rôle sur les points à suivre :

Les problèmes des postes vacants, du recrutement et la situation du remplacement en documentation.

Dans plusieurs Académies, la situation est catastrophique. Près de 500 postes sont restés vacants après les mouvements de mutation. Il n'existe presque plus de TZR en documentation et l'administration a recours à tous les expédients pour pourvoir au remplacement des personnels manquants. Par ailleurs, on observe des suppressions de postes dans les gros établissements et même l'ouverture d'établissements sans poste de documentaliste.

Remarques de C. Kerrero :

Le problème du remplacement existe ailleurs qu'en documentation, dans le premier degré par exemple. Les postes vacants ne touchent que trois Académies, celles qui concentrent les difficultés et donc peu attractives (Créteil, Versailles et Lille) ; il affirme qu'un « gros effort a été fait sur le recrutement ces dernières années ».

Il évoque aussi, la mobilité (reconversion en math de personnels de France Télécom) et l'existence de formation continue pour les personnels en reconversion.

L'auditoire reste peu convaincu et réagit.

- **Les questions statutaires** doivent être éclaircies pour permettre aux professeurs documentalistes de bénéficier de la même rémunération que les autres certifiés. (Taux des heures sup. et indemnités).
La FADBEN demande l'application du décret de 1972 sur les certifiés et non celui de 1980 faisant référence aux « faisant fonction » pour la rémunération des heures supplémentaires
P. Allal estime que ces points sont des « scories » à régler.
- **Les missions des professeurs documentalistes.** La circulaire de mission de 1986 est antérieure à la création du CAPES de Documentation. Les différentes tentatives de rénovation (2002 et 2005) ont été abandonnées. Le texte demande à être actualisé. Il est rappelé que lors d'une rencontre syndicale précédente, en janvier 2009, l'engagement avait été pris de créer un groupe de travail sur les missions et le recrutement des professeurs documentalistes.

Engagement de P.Allal :

Concernant les missions, un groupe de travail, où les problèmes « seront mis sur la table », devrait être mis en place au plus tard en janvier 2010. Ce sera un groupe transversal auquel participera la DGESCO (Direction de l'enseignement scolaire), la DRH (Direction des ressources humaines), et les organisations professionnelles et syndicales.

En conclusion :

P. Allal n'a pris aucun engagement sur l'augmentation des postes au Capes 2010, estimant qu'il doit voir la DRH ; il redit que la mission des professeurs documentalistes n'est pas menacée, cette mission s'inscrit dans l'esprit de la réforme du lycée, il s'est engagé à faire figurer les enseignants documentalistes dans le texte de la réforme.

FADBEN-Intersyndicale, 30 novembre 2009